

## Vous avez besoin d'une aide financière ponctuelle ?

**Vous êtes touché(e) par un cancer ou vous êtes un proche.**

Un secours financier peut être alloué pour venir en aide aux personnes quand la maladie entraîne des dépenses supplémentaires et quand l'absence de ressources suffisantes entrave la vie quotidienne du malade et de sa famille.



### 1. Prendre rendez-vous avec un(e) assistant(e) sociale ou un travailleur social

Le dossier de candidature pour une demande d'aide financière se réalise uniquement avec l'aide d'un(e) professionnel(le).

### 2. Regrouper tous les documents prouvant votre situation

Lors du rendez-vous, il est recommandé d'apporter l'ensemble des justificatifs attestant votre situation : certificat médical, devis, factures etc... L'assistant(e) social(e) se charge de nous transmettre votre dossier résumant votre demande d'aide financière\*.

*\*aide alimentaire, aide psychologique, soins de support, activité physique adaptée, conseils diététique, produits alimentaires, traitements, aide post-opératoire, frais d'obsèques ou encore surendettements.*



### 3. Passage en commission

La commission sociale se réunit tous les mois pour examiner les candidatures, composée d'un médecin, d'une assistante sociale, d'un bénévole et du trésorier de l'association. Les membres statuent sur les dossiers en leur donnant un avis favorable ou défavorable.



### 4. Transmission des avis

Une fois que la commission sociale a délibéré, nous contactons votre assistant(e) social(e) pour l'avertir. Si l'avis est favorable, nous vous transférons le financement dans les semaines suivantes. Si l'avis est défavorable, il est possible de proposer une nouvelle demande l'année suivante.



**NE RESTEZ PAS SEUL  
FACE À VOTRE  
CANCER.**

**Contactez-nous au  
02.35.89.20.26 nous  
répondrons à toutes  
vos questions.**